

## Recyclage pour arbitres Ligue et Provinciaux Brabant-Hainaut

LOUVAIN-LA-NEUVE (Blocry)  
le samedi 12 septembre 2015 de 9h30 à 12h30

Intervenant : Freddy ROTHKRAZ



**Les entraîneurs de toutes les équipes du Brabant-Hainaut sont  
cordialement invités à participer à cette réunion**

**BENELEAGUE**

S. 20H15 QUBIQ ACH. BOCHOLT - HUBO INITIA HASSELT  
 S. 20H15 KV SASJA - CALLANT TONGEREN  
 S. 19H30 OCI LIONS - FIQAS AALSMEER

**Arbitres**

CAPPA S.-SCHREDER E.  
 STEENWINCKELS C.-STEENW. S.  
 GERAETS P.-GERAETS R.

**Observateurs**

MULLENS F.  
 CORNELIS R.  
 BAKEMA M.

**COUPE DE BELGIQUE**

**1/32° finale Dames**

**T4** Ma 20H30 JS/EP HERSTAL (+ 3) - HC BRESSOUX

BRIXHE La.-MATZARI A.

**D1 NATIONALE MESSIEURS**

S. 18H00 HC VISE BM - OLSE MERKSEM  
 S. 20H30 SPORTING NELO - KREASA HOUTHALEN  
 S. 20H15 UNION BEYNOISE - HC EYNATTEN RAEREN  
 Di 15H00 KV SASJA - EHC TOURNAI

CLAES P.-BOX M.  
 DE MOOR L.-**BOGAERT M.**  
 EVERS F.-TUINSTRAN R.  
 MARTENS S.-VERDONCK A.

**BODSON J.C.**

**D2 NATIONALE MESSIEURS**

S. 20H15 HC VISE BM - HB SINT TRUIDEN  
 Di 17H30 HKW WAASMUNSTER - HC DB GENT  
 Di 16H00 VOO GRACE HOLLOGNE - HC ATOMIX  
 S. 20H15 KTSV EUPEN - ELITE LEBBEKE

DE KEERSMAECKER C.-KERREMANS K.  
 PONDEVILLE S.-MOENECLAËY M.  
 DE PROFT J.-GERETS R..  
 PIERLOOT T.-GEORGE P.

**BODSON J.C.**

**D1 L.F.H. MESSIEURS**

Di 20H00 WATERLOO ASH - H.B.C.C.R.  
 S. 16H00 HC VISE BM - EHC TOURNAI  
 Di 17H30 HSC TUBIZE - UNITED BRUSSELS HC  
 S. 19H45 HC KRAAINEM - ENTENTE DU CENTRE  
 Di 18H00 KTSV EUPEN - HC AMAY

CUTAIA D.-EL HARRAK A.  
**DOLCE M.-CLAESEN M.**  
 LECHIEN A.-TANASESCU M.  
 JAECKEL B.-GIULIANO F.  
 BEGON D.-BECKERS C.

**BASTIN A.**

BURA R.  
 BURA R.

**PROMOTION BRABANT/HAINAUT**

S. 17H15 MONT/MARCHIENNE R - UNITED BRUSSELS R  
 S. 20H00 HC MOUSCRON - EHC TOURNAI R  
 Di 14H30 B.E.H.S. - HC KRAAINEM  
 Di 17H45 ENTENTE DU CENTRE R - H.B.C.C.R. R  
 Di 19H15 HSC TUBIZE R - HC PERWEZ  
 HC MOULODIA - MONT/MARCHIENNE

**BRIXHE Lu.**  
 HAMITI M.-HATZFELD R.  
 VEUVE A.-SOTI I.  
 KOPER B.-CYGAN M.  
 PIERLOOT T.

**PROMOTION LIEGE**

S. 18H45 JEUNESSE JEMEPPE R - UNION BEYNOISE  
 S. 20H15 H.VILLERS 59 - EYNATTEN RAEREN R  
 Di 19H00 HC 200 ANS - HC VERVIERS  
 S. 20H30 JS/EP HERSTAL - HC MALMEDY  
 S. 20H00 HC SPRIMONT - UNION BEYNOISE R  
 Di 18H00 GRACE HOLLOGNE R - HC HERSTAL TROOZ  
 S. 15H00 ROC FLEMALLE R - KTSV EUPEN R  
 S. 20H30 JEUNESSE JEMEPPE - HC AMAY R

DUPONT C.  
 JACQUES L.-MAJEAN J.L.  
 CIBOROWSKI S.-PIRLET P.  
 MATZARIS E.-MATZARIS E.  
 BECKERS C.-VOUILLEMIN J.L.  
 CHINNICI A.-TONNEAU W.  
**MALAISE A.**  
**VAGHAI ALIPOUR A.**

HENRY F.  
 DUCHESNE L.

MARCK R.

**BENELEAGUE**

S. 20H15 CALLANT TONGEREN - OCI LIONS  
 S. 20H15 HUBO INITIA HASSELT - HV KRAS VOLENDAM  
 S. 19H15 FIQAS AALSMEER - KV SASJA  
 S. 20H00 TARGOS BEVO HC - QUBIQ ACH. BOCHOLT

**Arbitres**

VAN DE BEEK F.-EGBERTS N.  
 WEIJMANS W.-WOLBERTUS R.  
 MARTENS S.-VERDONCK A.  
 SCHMACK T.-THOMASSEN S.

**Observateurs**

**D1 NATIONALE MESSIEURS**

S. 20H15 KREASA HOUTHALEN - HC VISE BM  
 S. 20H15 HC EYNATTEN RAEREN - SPORTING NELO  
 S. 20H00 EHC TOURNAI - UNION BEYNOISE  
 S. 20H15 OLSE MERKSEM - KV SASJA

EVERS F.-TUINSTRAL R.  
 CLAES P.-BOX M.  
 CAPPAS.-SCHREDER E.  
 STEENWINCKELS C.-STEENWINCKELS S.

**D2 NATIONALE MESSIEURS**

S. 20H30 HC DB GENT - HC VISE BM  
 Di 16H30 HC ATOMIX - HKW WAASMUNSTER  
 S. 20H15 ELITA LEBBEKE - VOO GRACE HOLLOGNE  
 Di 17H30 HB SINT TRUIDEN - KTSV EUPEN

LECHIEN A.-TANASESCU M.  
**THIJS D.-THEYSSENS S.**  
 DE MOOR L.-BOGAERT M.  
 PONDEVILLE S.-MOENECLAAY M.

**D1 NATIONALE DAMES**

S. 18H00 HB FEMINA VISE - DHC MEEUWEN  
 S. 18H30 DHT MIDDEL.IZEGEM - HB SINT TRUIDEN  
 (Sp. De Krekel - H Hartstraat, 15 - 8870 Izegem)  
 S. 20H45 DHC WAASMUNSTER - QUBIQ ACH. BOCHOLT  
 S. 20H15 DHW UTD ANTWERPEN - HUBO INITIA HASSELT

BEULAKKER L.-GILIS K.  
 DE PROFT J.-GERETS R.

CUTAIA D.-EL HARRAK A.  
 COLS S.-DANSE Q.

**D2 NATIONALE DAMES**

Di 18H15 HC SPRIMONT - HV UILENSPIEGEL  
 Di 16H00 KTSV EUPEN - HC BRESSOUX  
 S. 17H15 PENT.KORTESSEM - JEUNESSE JEMEPPE  
 S. 18H45 HC DB GENT - GERPOL DENDERMONDE  
 Di 17H00 HC EYNATTEN RAEREN - HC ATOMIX  
 S. 17H30 BRUSSELS HC - DHC OVERPELT

CHAIDRON M.-DISTER Max.  
 KERKENI I.-EL OUERAGHLI No.  
 VOLKAERT N.-JANSSENS K.  
 VAN LOOCK M.-STIENEN P.  
 COMPERE C.-RESIMONT B.  
 L'HOEST P.-VAGHAI ALIPOUR A.

BASTIN A.

BODSON J.C.  
 BURA R.

**D1 L.F.H. MESSIEURS**

S. 19H30 H.B.C.C.R. - HC VISE BM  
 S. 18H00 EHC TOURNAI - HSC TUBIZE  
 S. 20H00 UNITED BRUSSELS HC - ENTENTE DU CENTRE  
 S. 19H45 HC KRAAINEM - KTSV EUPEN  
 S. 21H00 HC AMAY - WATERLOO ASH

BRIXHE C.-BRIXHE Lu.  
 HAMITI M.-HATZFELD R.  
 BEGON D.-BECKERS C.  
 MATZARIS E.-MATZARIS E.  
 DOLCE M.-CLAESEN M.

BURA R.

**D1 L.F.H. DAMES**

S. 16H15 UNITED BRUSSELS HC - VOO GRACE HOLLOGNE  
 S. 18H45 JS/EP HERSTAL - HC BRESSOUX R  
 S. 18H30 H.VILLERS 59 - REN.MONTEGNEE R  
 Di 19H00 ROC FLEMALLE - HSC TUBIZE  
 Di 16H30 WATERLOO ASH - WATERLOO ASH R  
 S. 19H15 BRUSSELS HC R - ENTENTE DU CENTRE

CIBOROWSKI S.-PIRLET P.  
 TILMAN P.-NORGA S.  
**JACQUES L.**  
 BRIXHE La.-MATZARI A.  
 BARBIER J.J.  
**CIBOROWSKI S.-PIRLET P.**

**PROMOTION BRABANT/HAINAUT**

S. 17H30 H.B.C.C.R. R - HSC TUBIZE R  
 S. 18H00 HC KRAAINEM - ENTENTE DU CENTRE R  
 S. 18H45 UNITED BRUSSELS R - B.E.H.S.  
 S. 16H00 EHC TOURNAI R - HC MOULOUDDIA  
 Di 18H15 WATERLOO ASH R - MONT/MARCHIENNE R  
 Di 18H30 HC PERWEZ - HC MOUSCRON

**LECHIEN A.-TANASESCU M.**  
**GEORGE P.**  
 VEUVE A.-SOTI I.  
**HAMITI M.-HATZFELD R.**  
**KOPER B.-CYGAN M.**  
**PIERLOOT T.-GEORGE P.**

**PROMOTION LIEGE**

Di 18H00 UNION BEYNOISE - H.VILLERS 59  
 S. 18H15 EYNATTEN RAEREN R - HC 200 ANS  
 S. 20H00 HC VERVIERS - HC MALMEDY  
 S. 20H30 JS/EP HERSTAL - HC SPRIMONT  
 Di 16H00 UNION BEYNOISE R - ROC FLEMALLE  
 Di 16H00 GRACE HOLLOGNE R - ROC FLEMALLE R  
 S. 18H00 KTSV EUPEN R - JEUNESSE JEMEPPE  
 S. 19H15 HC AMAY R - JEUNESSE JEMEPPE R

CIBOROWSKI S.-PIRLET P.  
*Pas d'arbitres actuellement*  
**CIBOROWSKI S.-PIRLET P.**  
 MAJEAN J.L.  
 DEBROUX E.-MALAISE A.  
 DEBROECK Y.-SOOLS G.  
 JAECKEL B.-GIULIANO F.  
 KÖTTERS M.-MAHAUT B.

MARCK R.

DUCHESNE L.

**G18-CADETS LIEGE**

S. 14H15 JEUNESSE JEMEPPE  
S. 18H15 HC VERVIERS  
S. 17H15 HC AMAY  
S. 10H00 UNION BEYNOISE

- HC VISE BM  
- HC SPRIMONT  
- HC EYNATTEN RAEREN  
- ROC FLEMALLE

**Arbitres**

CHINNICI A.-LAENEN P.  
**JASSELETTE C.-MAQUET D.**  
DUPONT C.  
CHAIDRON M.-DISTER Max.

**Observateurs**

STEENWINCKELS S.  
  
STEENWINCKELS C.

**G16-MINIMES LIEGE**

S. 13H15 HC AMAY  
S. 15H45 JEUNESSE JEMEPPE  
Di 12H30 KTSV EUPEN  
S. 14H45 UNION BEYNOISE  
S. 16H30 HC VERVIERS

- RENAISS.MONTEGNEE  
- HC SPRIMONT  
- HC EYNATTEN RAEREN  
- GRACE HOLLOGNE R  
- HC VISE BM

LEMMENS R.-SIRAUT K.  
CHINNICI A.-LAENEN P.  
MATZARIS E.-MATZARIS E.  
**L'HOEST P.**  
LAURENCIN J.C.

DUCHESNE L.

**G14-PREMINIMES LIEGE**

S. 17H15 JEUNESSE JEMEPPE  
Di 11H45 HC BRESSOUX R  
S. 16H00 HC AMAY  
S. 13H15 UNION BEYNOISE  
S. 16H30 RENAISS.MONTEGNEE

- HC VISE BM  
- HC SPRIMONT  
- HC EYNATTEN RAEREN  
- ROC FLEMALLE  
- KTSV EUPEN

**G12-POUSSINS LIEGE**

S. 13H00 JEUNESSE JEMEPPE  
Di 10H30 HC BRESSOUX  
S. 14H45 HC AMAY  
S. 12H00 UNION BEYNOISE  
S. 15H00 RENAISS.MONTEGNEE

- HC VISE BM  
- HC SPRIMONT  
- HC EYNATTEN RAEREN  
- ROC FLEMALLE  
- VOO GRACE HOLLOGNE

**BENELEAGUE**

Ma 19H30 OCI LIONS - TARGOS BEVO HC  
 S. 20H15 KV SASJA - HUBO INITIA HASSELT  
 Di 14H00 QUBIQ ACH. BOCHOLT - CALLANT TONGEREN

**Arbitres**

VAN KESSEL L.- MARKUS J.  
 CLAES P.-BOX M.  
 DE MOOR L.-BOGAERT M.

**D1 NATIONALE MESSIEURS**

S. 18H00 HC VISE BM - HC EYNATTEN RAEREN  
 Di 15H00 SPORTING NELO - EHC TOURNAI  
 S. 20H15 OLSE MERKSEM - UNION BEYNOISE  
 Di 15H00 KV SASJA - KREASA HOUTHALEN

MARTENS S.-VERDONCK A.  
 SCHMACK T.-THOMASSEN S.  
 PONDEVILLE S.-MOENECLAEY M.  
 CAPPAS S.-SCHREDER E.

**D2 NATIONALE MESSIEURS**

S. 20H15 HC VISE BM - HC ATOMIX  
 S. 20H00 HKW WAASMUNSTER - ELITA LEBBEKE  
 Di 14H00 VOO GRACE HOLLOGNE - HB SINT TRUIDEN  
 S. 20H15 KTSV EUPEN - HC DB GENT

STEENWINCKELS C.-STEENWINCKELS S.  
 EVERS F.-TUINSTRAR.  
 DE PROFT J.-GERETS R.  
 DOLCE M.-CLAESEN M.

**D1 NATIONALE DAMES**

Di 19H00 HB SINT TRUIDEN - HB FEMINA VISE  
 Di 17H45 QUBIQ ACH. BOCHOLT - DHT MIDDEL. IZEGEM  
 S. 18H00 HUBO INITIA HASSELT - DHC WAASMUNSTER  
 (Sp. KA2 - Koning Boudewijnlaan, 12 - 3500 Hasselt)  
 Di 19H30 DHC MEEUWEN - DHW UTD ANTWERPEN

PIERLOOT T.-GEORGE P.  
 COLS S.-DANSE Q.  
 DE WACHTER M.-VAN DEN PLAS S.

MANNAERT D.-LUXEM M.

**D2 NATIONALE DAMES**

Di 14H00 HC BRESSOUX - HC SPRIMONT  
 S. 15H00 JEUNESSE JEMEPPE - KTSV EUPEN  
 S. 19H00 GERPOL DENDERMONDE - PENT. KORTESSEM  
 S. 20H30 HC ATOMIX - HC DB GENT  
 Di 17H00 HC EYNATTEN RAEREN - DHC OVERPELT  
 Di 18H30 BRUSSELS HC - HV UILENSPIEGEL

BEGON D.-BECKERS C.  
 LECHIEN A.-TANASESCU M.  
 BEGDOURI A.-EL OUERIGHLI Na.  
 BOEREN B.-VERBEECK M.  
 CUTAIA D.-EL HARRAK A.  
 VAN MELE N.-BLOMME W.

**D1 L.F.H. MESSIEURS**

Di 17H30 HSC TUBIZE - H.B.C.C.R.  
 S. 20H30 ENTENTE DU CENTRE - EHC TOURNAI  
 Di 18H00 KTSV EUPEN - UNITED BRUSSELS HC  
 Di 20H00 WATERLOO ASH - HC KRAAINEM  
 S. 16H00 HC VISE BM - HC AMAY

**D1 L.F.H. DAMES**

Di 15H30 HC BRESSOUX R - UNITED BRUSSELS HC  
 S. 18H30 H.VILLERS 59 - JS/EP HERSTAL  
 Di 16H00 HSC TUBIZE - REN. MONTEGNEE R  
 Di 14H45 WATERLOO ASH R - ROC FLEMALLE  
 S. 19H00 ENTENTE DU CENTRE - WATERLOO ASH  
 S. 14H00 VOO GRACE HOLLOGNE - BRUSSELS HC R

**PROMOTION BRABANT/HAINAUT**

S. 19H00 MONT/MARCHIENNE R - MONT/MARCHIENNE  
 Di 17H45 ENTENTE DU CENTRE R - B.E.H.S.  
 Di 18H15 WATERLOO ASH R - UNITED BRUSSELS R  
 Di 19H15 HSC TUBIZE R - HC KRAAINEM  
 HC MOULODIA - HC PERWEZ

**PROMOTION LIEGE**

Di 19H00 HC 200 ANS - UNION BEYNOISE  
 Di 19H00 EYNATTEN RAEREN R - HC MALMEDY  
 S. 20H00 HC SPRIMONT - HC VERVIERS  
 Di 17H00 ROC FLEMALLE - JS/EP HERSTAL  
 Di 16H00 HC HERSTAL TROOZ - UNION BEYNOISE R  
 S. 20H30 JEUNESSE JEMEPPE - GRACE HOLLOGNE R  
 S. 18H45 JEUNESSE JEMEPPE R - KTSV EUPEN R  
 S. 20H15 H.VILLERS 59 - HC AMAY R

DEBROECK Y.-SOOLS G.  
 NORGA S.-TILMAN P.  
 L'HOEST P.-VAGHAI ALIPOUR A.  
 DEBROUX E.-MALAISE A.  
 JACQUES L.-MAJEAN J.L.  
 VOUILLEMIN J.L.-MAJEAN J.L.  
 JACQUES L.-DEMONTHY R.  
 BRIXHE La.-MATZARI A.

### G18-CADETS BRABANT/HAINAUT

S. 17H00 MONT SUR MARCHIENNE - ENTENTE DU CENTRE  
Di 13H00 WATERLOO ASH - UNITED BRUSSELS HC  
S. 17H30 H.B.C.C.R. - B.E.H.S.

### Arbitres

### G18-CADETS LIEGE

Di 14H45 HC VISE BM - HC VERVIERS  
S. 16H15 HC SPRIMONT - HC AMAY  
Di 15H00 HC EYNATTEN RAEREN - UNION BEYNOISE  
Di 14H00 KTSV EUPEN - JEUNESSE JEMEPPE

CIBOROWSKI S.-PIRLET P.  
KÖTTERS M.-MAHAUT B.  
THONON B.  
LEMMENS R.-SIRAUT K.

### G16-MINIMES BRABANT/HAINAUT

S. 14H45 MONT SUR MARCHIENNE - ENTENTE DU CENTRE  
(C.S. Marcinelle Asie - Rue de l'Asie, 1 - 6001 Marcinelle)  
Di 11H30 WATERLOO ASH - UNITED BRUSSELS HC  
Di 15H30 HC KRAAINEM - HSC TUBIZE

### G16-MINIMES LIEGE

S. 14H45 HC SPRIMONT - HC AMAY  
Di 17H30 RENAISS.MONTEGNEE R - JEUNESSE JEMEPPE  
S. 12H15 GRACE HOLLOGNE R - KTSV EUPEN  
Di 13H30 HC VISE BM - UNION BEYNOISE  
Di 16H15 RENAISS.MONTEGNEE - HC VERVIERS

KÖTTERS M.-MAHAUT B.  
MATZARIS E.-MATZARIS E.  
JASSELETTE P.-LEMMENS R.  
CIBOROWSKI S.-PIRLET P.  
MATZARIS E.-MATZARIS E.

### G14-PREMINIMES BRABANT/HAINAUT

S. 13H25 MONT SUR MARCHIENNE - HB CINEY R  
(C.S. Marcinelle Asie - Rue de l'Asie, 1 - 6001 Marcinelle)  
Di 10H00 WATERLOO ASH - UNITED BRUSSELS HC  
S. 16H00 H.B.C.C.R. R - B.E.H.S.  
Di 14H30 HC KRAAINEM - HSC TUBIZE

### G14-PREMINIMES LIEGE

S. 14H30 HC VISE BM - HC BRESSOUX R  
S. 13H15 HC SPRIMONT - HC AMAY  
Di 12H15 HC EYNATTEN RAEREN - UNION BEYNOISE  
Di 11H00 KTSV EUPEN - JEUNESSE JEMEPPE

### G12-POUSSINS BRABANT/HAINAUT

S. 12H15 MONT/MARCHIENNE R - HB CINEY R  
(C.S. Marcinelle Asie - Rue de l'Asie, 1 - 6001 Marcinelle)  
Di 13H30 HC KRAAINEM - HSC TUBIZE  
ENTENTE DU CENTRE - B.E.H.S.

### G12-POUSSINS LIEGE

S. 13H30 HC VISE BM - HC BRESSOUX  
S. 11H45 HC SPRIMONT - HC AMAY  
Di 11H00 HC EYNATTEN RAEREN - UNION BEYNOISE  
S. 11H00 VOO GRACE HOLLOGNE - JEUNESSE JEMEPPE

**Présents** : Y. Borrey, B. Brasseur, J.L. Dessart, M. Dony, P. Garcia, J.F. Hannosset, P. Hourez, T. Pierloot, A. Praillet, M.C. Wauthy.

**Excusés** : K.D. Convents, A. Luisi, S. Moonen, D. Timmermans,

### **1. Le mot du Président**

Je voudrais débiter cette réunion par quelques instants de silence en mémoire des différentes personnes qui nous ont quittés durant cette interruption. Je pense notamment à Willi Kück, 57 ans et figure emblématique du handball germanophone, mais qui a eu l'occasion de se faire apprécier dans plusieurs clubs de la province et en tant qu'entraîneur de notre sélection LFH. Le nombre de personnes présentes à ses funérailles témoignait de la valeur du garçon.

Après une interruption qui, je l'espère, aura permis à tout un chacun de recharger ses batteries, nous nous trouvons au début d'une saison qui s'annonce une fois encore riche en projets. Je citerais à titre d'exemples, la BENE-League, les championnats nationaux, la gestion des équipes nationales par l'URBH et le développement de notre centre de formation.

Ces différentes organisations témoignent du dynamisme de notre fédération et des ligues. Toutefois, sans le concours des clubs et des pratiquants, rien ne serait possible. C'est pourquoi je formule le vœu que nous puissions encore ensemble contribuer au développement de notre sport. Nous sommes les propriétaires du sport collectif de ballon le plus complet, le plus spectaculaire ; travaillons à lui donner la place qu'il mérite dans les médias ou tout simplement parmi la population.

Pour conclure, je souhaite à toutes et tous de faire de la saison 2015-2016 un grand cru pour le handball francophone et le handball belge.

Bonne saison.

### **2. Approbation du P.V. de la réunion du 16.06.2015**

Aucune opposition n'ayant été transmise dans les 8 jours qui ont suivi l'envoi du P.V. du 16.06.2015 aux administrateurs, celui-ci est approuvé.

### **3. Trésorerie**

- ❖ La situation financière au 31.07.2015 a été envoyée avec la convocation.
  - ❖ Une simulation des rentrées/dépenses jusqu'au 31.12.2015 sera transmise aux administrateurs
  - ❖ Le solde 2014 du contrat Aliplast devrait être prochainement réglé, le retard étant dû à différentes circonstances. JL Dessart suit le dossier.
  - ❖ Comme déjà précisé en réunion du 16.06, le projet Namur/Luxembourg introduit auprès du cabinet du Ministre des sports suit son cours et la situation devrait être prochainement débloquée
- J.F. Hannosset entre en séance.

### **4. Secrétariat**

- ❖ P. Garcia fait part des difficultés rencontrées lors de la période de transferts suite aux nombreux manquements des différentes parties en cause. Cela étant, la commission des transferts n'a toutefois pas dû, une nouvelle fois, se réunir cette année.  
Le même constat a pu être fait au niveau du secrétariat URBH quant au suivi administratif des clubs, principalement néerlandophones, engagés en coupe d'Europe.
- ❖ A la date du 18.08.15, tenant compte des démissions notifiées avant le début de la saison, le nombre d'affiliés était redescendu à 3.391.

### **5. Affaires techniques**

- ❖ **Centre de formation**  
18 inscrits et encore deux situations scolaires à régler.  
Il est envisagé de créer une ASBL regroupant les trois fédérations (rugby, natation et handball) de manière à encore plus mutualiser les frais tout en bénéficiant d'avantages. Nous devons rester attentifs à ne pas perdre nos points APE et aux surcoûts éventuels ; la volonté étant surtout pour la fédération de rugby d'obtenir des points APE pour les fonctions des éducateurs engagés sur fonds propres.
- ❖ **Formation MSI (moniteur sportif initiateur)**  
La formation devrait débiter en septembre pour se terminer en décembre 2015. Un courrier postal sera envoyé aux candidats.

## 6. U.R.B.H.

### ❖ BENE-League

Après le départ de D. Van Dorpe, une nouvelle organisation doit se mettre en place pour le suivi journalier. Une réunion est planifiée ce 19 août.

Le président de la VHV devrait assister aux réunions du board.

Présentation de la compétition 2015/2016 le 31/08/2015 à Anvers.

Nouveautés en matière de communication : le site internet + « match of the week » par une société (IVR) qui diffuse sur la chaîne Sport 10 et met les images à disposition des TV locales et nationales.

### ❖ Licence clubs

Le document de Bart Danhieux a été transmis avec la convocation.

Après différents échanges de vue, il apparaît primordial pour le CA que le processus soit mis en place de manière progressive en commençant tout d'abord par la BENE League avant de passer à la D1 Nationale et éventuellement à la D2 Nationale.

- *D'un point de vue sportif*, il s'agirait d'imposer :

- Un certain nombre d'équipes de jeunes
- Un certain nombre d'arbitres
- Un/des entraîneurs titulaire(s) de la licence adéquate

- *D'un point de vue général* :

- Engagement d'un manager
- Pas de limites financières
- Obligation d'être constitué en asbl (P. Garcia s'assurera auprès de l' AISF de la portée légale d'une telle obligation)
- Pour les clubs de BENE-League, le montant des amendes existantes devrait être doublé

### ❖ Equipe nationale

- Prochain match officiel contre la République tchèque le samedi 7 novembre 2015 à 18 h à Courtrai.

Le club de Courtrai qui fête ses 40 ans participera activement à l'organisation.

- L'ADEPS a été sollicitée pour organiser le match du mois d'avril contre la Turquie au Sart-Tilman.

- A la demande de Guy Petitgirard, une réunion de présentation du nouveau projet URBH le 25/08/2015 se déroulera au siège du Bloso en présence d'un représentant de l'Adeps et de représentants de l'URBH

(P. Garcia, F. Soetaert et W. Vos).

### ❖ C.E.P. U.R.B.H.

Le C.E.P. s'est réuni les 23/06 et 11/08/2015.

Le PV de la réunion du 23/06/2015 était joint à la convocation.

Trésorerie : les activités des équipes nationales sont financées par l'URBH. En cas de boni en fin d'année, une clé de répartition est prévue avec une part pour l'ensemble des acteurs du monde du handball (sélections nationales jeunes, handball féminin, entraîneurs, arbitres, sport pour tous) et le reste serait réparti entre les ligues selon une clé de répartition calculée sur le nombre d'affiliés au 31/12.

Manager URBH : Un contrat est signé entre l'URBH et la société Score Sports Marketing, laquelle est chargée de trouver du sponsoring pour financer les activités URBH. La rémunération se fait à la commission.

Finales de coupe de Belgique : La signature de ce contrat a pour conséquence que les ligues réorganisent comme par le passé les finales de coupe au bénéfice de l'URBH. La marge de manœuvre des ligues dans encore être définie.

## 7. Suivi des dossiers

La VHV sera relancée concernant le suivi de la feuille électronique.

## 8. Arbitrage

Les entraînements, dispensés cette année par Hamza El Hafi, ont repris et une majorité des arbitres francophones était présente.

## 9. Commission Dames

### Tournois jeunes filles

Benoît Neuville va relancer les clubs dans le courant du mois de septembre pour mettre sur pied des tournois comme cela a été évoqué lors de la dernière réunion de la commission dames.

## 10. Propagande

Le club en formation de Namur pourrait prendre prochainement le statut de club « stagiaire » alors qu'un club en formation pourrait voir le jour à Erezée.



## 11. Divers

- ❖ A Y. Borrey qui demande des informations concernant la nouvelle réglementation pour les compétitions minihand-poussins-préminimes, P. Garcia répond que les fiches récapitulatives figurent sur le site de la LFH et que, comme déclaré par le coordinateur technique lors de son audition en mois de juin, une séance d'information est programmée le 06.09.15 dans un lieu non encore déterminé.
- ❖ A. Praillet évoque plusieurs points du dernier P.V. de la réunion de la C.P.A.  
Des mises au point ont déjà été adressées aux responsables de l'arbitrage.

Prochaines réunions : les **22.09.**, 20.10., 17.11., 15.12.2015, 19.01., 16.02., 15.03., 19.04., 17.05. et 21.06.2016.

# RAPPELS IMPORTANTS

## *A comme*

### **Affiliation**

Pour prendre part aux championnats ou à d'autres compétitions officielles, les joueurs doivent être affiliés à leur club depuis au moins 5 jours. Exemple : un joueur dont la carte d'affiliation porte le cachet postal du 1<sup>er</sup> septembre peut participer à un match le 5 septembre.

### **Age**

Un joueur âgé de 16 ans accomplis est autorisé à s'aligner en seniors.

En Dames, une joueuse peut être alignée lorsqu'elle a atteint 15 ans accomplis.

En D1 LFH Dames, toutefois, le C.A. LFH a accordé une dérogation aux joueuses nées en 2001 pour la saison 2015/2016.

Tout joueur peut participer aux rencontres dans une catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne.

### **Assurance**

La LFH est assurée par la société ETHIAS. Les déclarations d'accidents doivent être encodées via leur site extranet.

## *C comme*

### **Carte de légitimation URBH**

Les personnes mentionnées ci-dessous bénéficient, sur demande, de :

#### **une carte permanente pour 1 personne**

- Un joueur ayant été sélectionné à 40 reprises en équipe nationale seniors.
- Un arbitre atteint par la limite d'âge et ayant une carrière d'au moins 15 ans.
- Un membre du personnel ayant travaillé au moins 10 ans au sein d'une ligue.
- Un membre du conseil d'administration, d'une commission paritaire (sportive, arbitrage, technique,...) pendant au moins 8 ans.

#### **une carte temporaire pour 2 personnes**

- Un membre du conseil d'administration, d'une commission paritaire (sportive, arbitrage, technique,...) durant son mandat.
- Un membre du personnel d'une ligue durant son contrat de travail.

#### **une carte temporaire pour 1 personne**

- Un arbitre actif.
- Une personne effectuant des missions pour une ligue ou l'URBH (photos, articles,...).

### **Club en formation**

Il est permis d'inscrire à la LFH un club en formation aux conditions suivantes :

- Etre représenté par au minimum un dirigeant responsable, majeur ou émancipé, correspondant officiel envers la LFH qui signe le formulaire d'affiliation ;
- Disposer d'un terrain permettant la pratique normale du handball ;
- Le club en formation ne peut pas participer aux championnats officiels ;
- Le statut de club en formation n'est accordé que pour une durée maximum de 3 ans ;
- L'affiliation de tout joueur/joueuse - de moins de 16 ans - d'un « club en formation » se fera par l'intermédiaire du secrétariat du club qui transmettra au secrétariat L.F.H., par écrit, les renseignements nécessaires à l'inscription du joueur concerné. (nom, prénom, date de naissance, sexe).  
Ce système d'affiliation n'est valable que pour les activités du club en formation (maximum 3 ans) ; les frais d'affiliation étant gratuits.
- Le club en formation n'est pas considéré comme un membre effectif de l'asbl L.F.H.

### **Club stagiaire**

1. Il est permis d'inscrire à la L.F.H., un club stagiaire aux conditions suivantes :

- a) Remplir les conditions d'affiliation prévues à l'article 112 C URBH et 112 C 2 a LFH et recevoir l'approbation du C.A. de la LFH.
- b) Par dérogation à l'article 112 C 2 a 1er paragraphe, le club stagiaire est représenté par au minimum un dirigeant responsable, majeur ou émancipé, correspondant officiel envers la LFH, qui signe le formulaire d'affiliation.
- c) Tous les affiliés sont soumis aux mêmes règles que les affiliés d'un club actif.

La condition de club stagiaire dure au maximum jusqu'à la fin de la saison sportive qui suit son inscription (maximum deux saisons).

Le club stagiaire n'est pas considéré comme un associé de l'asbl LFH mais participe aux frais administratifs de la LFH pour un montant de 50 € par saison.

Les frais d'affiliation sont gratuits durant la première saison et équivalent à la moitié des frais habituels durant la deuxième saison.

### **Colle - Principe général**

- a. L'usage de colle (ou de tout autre moyen « collant ») est interdit pendant toutes les rencontres jeunes organisées par les Ligues (jusque y compris la catégorie « cadets »).
- b. L'usage de colle lavable (ou de tout autre moyen « collant » lavable) pendant TOUTES les autres rencontres (nationales, ligues) est limitée à l'application du produit sur les mains.
- c. L'usage de colle (ou de tout autre moyen « collant ») sur toute autre partie de l'équipement sportif est TOUJOURS INTERDIT.

### **Correspondant responsable**

Seul le secrétaire du club est qualifié pour recevoir du SG, toute la correspondance du club, tant celle concernant le secrétariat que celle concernant la gestion financière.

Toute la correspondance du club de même que les licences d'affiliation doivent être signées par le secrétaire.

Seuls les documents signés par celui-ci sont reçus valablement par la ligue. Tout avis relatif à un changement de secrétaire doit être transmis au SG de sa ligue par lettre signée par le président et le trésorier du club.

### **Couleurs**

- A. Quand l'équipement de l'équipe visitée ne se différencie pas suffisamment de celui annoncé comme 1<sup>ère</sup> couleur de l'équipe visiteuse, les arbitres doivent obliger le club visiteur à porter un maillot d'une autre couleur.
- B. Lorsque le club visiteur s'aligne dans un équipement avec d'autres couleurs que celles annoncées, il sera obligé de jouer avec un équipement d'une autre couleur.
- C. L'équipe qui refuse de respecter l'obligation qui découle du présent article (refus qui doit être acté par les arbitres), peut perdre le match par le score de forfait sur décision de la commission compétente.

### **Coupe de Belgique**

La coupe de Belgique est organisée au niveau URBH à partir des 1/8èmes de finale messieurs (8 équipes de chaque ligue) et dames (4 équipes LFH et 12 équipes VHV).

### **Cuissard**

Si un joueur choisit de porter un cuissard sous son short, les deux devront être de la même couleur.

## *D comme*

### **Déclassement des joueurs**

#### **Art. 623 LFH - Passage d'une équipe dans une autre équipe**

1. Un joueur est réputé titulaire de la division supérieure à partir du moment où il a été aligné pour 4 matches officiels dans cette division. Cette règle ne s'applique pas pour les joueurs âgés de 18 ans (au 1<sup>er</sup> janvier précédant la saison en cours).
2. Maximum 4 joueurs âgés de plus de 18 ans mais de moins de 22 ans (au 1<sup>er</sup> janvier précédent la saison en cours) titulaires de la division supérieure peuvent-être alignés lors d'une rencontre de division inférieure.
3. Le passage de tout joueur (quel que soit l'âge) d'une division à l'autre n'est autorisé qu'à partir du moment où il n'y a pas plus de 2 divisions d'écart entre elles.
4. Le déclassement des joueurs âgés de plus de 18 ans n'est plus autorisé à partir du moment où, pour au moins une des deux divisions concernées, les plays-offs/plays-downs débutent.
5. Le joueur déclassé en infraction au présent article est sanctionné comme joueur non-qualifié (article 625).
6. Si la division inférieure est la plus basse de toutes et que l'équipe qui y est alignée renonce, avant le début du championnat, à toute montée éventuelle, le présent article ne s'applique pas.

#### **Article 623 URBH - Passage d'une équipe de div. nationale dans une autre équipe d'une autre div. nationale**

La mobilité est libre entre les équipes d'un même club qui disputent la Bene League et un championnat national durant la compétition régulière.

Pour les play-offs, barrages, play-downs des divisions nationales, la réglementation dont question ci-dessous est d'application.

Maximum 4 joueurs de moins de 22 ans (au 1<sup>er</sup> janvier précédent la saison en cours) peuvent être alignés lors d'une même journée de compétition officielle dans plusieurs équipes de divisions nationales seniors d'un même club.

Par journée de compétition officielle, on considère le week-end du calendrier concerné et les jours de la semaine qui le précèdent (en cas de rencontre avancée). Si une rencontre doit être rejouée, ne peuvent être pris en considération que les joueurs qui étaient qualifiés pour la rencontre initialement jouée.

### **Délégué au terrain**

Le délégué au terrain (affilié au club visité) doit être âgé de 18 ans au moins.

### **Doping**

L'usage du doping lors de rencontres de handball est interdit. La définition du doping et de l'utilisation de doping, ainsi que la procédure de contrôle, sont déterminées par les règlements de l'IHF, les directives du COIB et par la réglementation légale en la matière. La suspension pour dopage infligée à un joueur par toute autorité compétente est automatiquement d'application pour toutes les compétitions organisées sous l'autorité de l'URBH/LFH à condition que celle-ci en ait été officiellement avertie et qu'elle ait immédiatement averti le club et le joueur concernés.

### **Autorisation pour usage thérapeutique**

En ce qui concerne les affiliés de la LFH, une simple attestation médicale du médecin du sportif vaut autorisation pour usage à des fins thérapeutiques.

En pratique, il n'est plus nécessaire d'envoyer une demande d'AUT au secrétariat LFH. L'affilié(e) en question devra être en possession d'une copie de l'attestation médicale délivrée par le médecin ; une autre copie pouvant être envoyée au secrétariat LFH (sans obligation mais par sécurité) avant l'activité sportive.

## *E comme*

### **Entraîneur/coach**

- Un entraîneur/coach ne peut entraîner, ni coacher, 2 équipes de la même série. Dans les divisions nationales, il ne peut être également joueur dans la même division.

- Les entraîneurs des différentes équipes alignées en championnat doivent être détenteurs d'une licence d'entraîneur valable pour deux saisons sportives.

L'importance de la licence variant en fonction de la division concernée. Le club désirant engager un entraîneur originaire d'une fédération étrangère doit introduire une demande d'équivalence des titres auprès de la Commission Pédagogique.

### **Etranger**

a) Détermination de la qualité de belge ou assimilé (621 B).

Pour l'application du présent article, est considéré comme belge :

- 1) celui qui est considéré comme tel par le Code Civil, y compris celui qui a obtenu sa naturalisation ;
- 2) celui qui est signalé comme tel par les bureaux de l'Etat Civil ;
- 3) les joueurs de nationalité d'un pays de la Communauté Européenne (étranger européen) ;
- 4) le joueur sans nationalité, à condition qu'il n'ait pas appartenu à un club étranger hors Communauté Européenne et qu'il satisfasse aux conditions d'affiliation prescrites à l'article 241 B (voir ci-dessous). Cette qualification reste provisoire et temporaire comme prévu à l'article 621 C.
- 5) tout joueur de nationalité étrangère hors C.E. qui, pendant 5 ans a joui d'un droit légitime de séjour de plus de 3 mois (tel que défini à l'article 241 B) et a été affilié sans interruption à un club belge. Cette qualification reste provisoire et temporaire comme prévu à l'article 621 C.

### **Art. 621 C. Qualification des joueurs étrangers (y compris ceux de la Communauté Européenne)**

Pour prendre part aux matches officiels, un joueur étranger doit :

1. Satisfaire aux prescrits de l'article 241 B et C.
2. Ne pas participer à plus qu'un championnat en même temps.
3. Avoir satisfait au délai d'attente prévu à l'article 621 A4.
4. La qualification du joueur étranger hors Communauté Européenne est provisoire et temporaire :
  - a) Temporaire : elle n'est accordée que pour la durée de validité de séjour du joueur et, si le joueur travaille sous l'autorité du club, pour la durée de validité du permis de travail du club et de la carte de travail du joueur.
  - b) Provisoire : le joueur n'est plus qualifié aussitôt que le permis de séjour, le permis de travail ou la carte de travail sont retirés.
  - c) La ligue a le droit de vérifier, auprès des services compétents, la validité des preuves de séjour légitime fournies.
  - d) La ligue a le droit de demander, à tout moment, l'envoi, par recommandé et endéans les 15 jours, d'une preuve récente de l'inscription du joueur au registre des étrangers, et d'une copie de la carte d'identité orange ou blanche. Si cette demande reste sans suite, la qualification devient nulle dès le 3<sup>ème</sup> jour ouvrable qui suit l'expiration du délai de 15 jours ci-dessus.

Le joueur ne redevient qualifié que si le club le demande au S.G. de la ligue par envoi recommandé contenant aussi les documents prescrits aux articles 241 C 3 et 8. Dans ce cas, le délai d'attente prévu à l'article 621 A 4 est de nouveau d'application.

## **Article 241 B. Conditions requises pour les joueurs étrangers hors Communauté Européenne**

1. Un club ou un membre d'une ligue ne peut proposer une licence à un joueur étranger que s'il est en possession d'une autorisation de séjour à durée illimitée ou d'une autorisation de séjour délivrée à titre provisoire, obtenue en raison de l'examen pendant d'une procédure introduite en application de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.
2. a) le fait d'être en possession d'une autorisation à durée illimitée peut être démontré par la copie d'une carte d'inscription au registre des étrangers (C.I.R.E.) ou la carte d'identité des étrangers ;  
b) Le fait d'être en possession d'une autorisation provisoire, en raison de l'examen pendant de la procédure introduite en application de la loi du 15 décembre 1980, peut être démontré par la copie de l'attestation d'immatriculation.  
c) Lorsqu'une personne est autorisée pour un court séjour (trois mois au maximum) pour motifs touristiques ou visites familiales notamment, celle-ci ne peut recevoir une licence.
3. a) Le membre qui propose à sa ligue une licence pour un joueur étranger qui ne remplit pas les conditions ci-avant est passible :
  - d'une amende de 250 à 1.000 € et/ou une des sanctions suivantes :
  - suspension ;
  - destitution définitive de toute fonction officielle ;
  - radiation.Le club d'appartenance de ce membre est solidairement responsable pour l'amende à laquelle il est condamné.
- b) Le club qui propose à sa ligue une licence pour un joueur étranger qui ne remplit pas les conditions ci-avant est passible d'une amende de 500 à 10.000 €.

## *F comme*

### **Feuille de match**

En divisions nationales, l'original de la feuille de match doit être envoyé au secrétariat de sa ligue d'appartenance alors qu'une copie sera adressée au secrétariat de l'autre ligue.

En divisions ligue, l'original et une copie doivent être envoyés par le club visité au S.G. LFH.

Au niveau provincial, l'original est adressé par le club visité au responsable du comité intéressé alors qu'une copie est envoyée au S.G. LFH.

## *H comme*

### **Heures du début des rencontres**

**Le début des matches de l'équipe première en division 1 nationale messieurs est fixé**

- le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 20h15
- le dimanche entre 14h00 et 17h00

**Le début des matches de l'équipe première en division 2 nationale messieurs et des matches de Coupe de Belgique messieurs (1/8°, 1/4 et 1/2 finales) est fixé :**

- le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 20h30
- le dimanche entre 14h00 et 17h00

**Le début des matches de l'équipe première en divisions 1 nationale dames, 2 nationale dames et des matches de Coupe de Belgique dames (1/8°, 1/4 et 1/2 finales) est fixé :**

- le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 21h00
- le dimanche entre 14h00 et 20h00

**Les matches des deux dernières journées du championnat normal en division 1 nationale messieurs débutent le samedi à 20h15.**

Les matches de la dernière journée du premier tour des Play-Offs et des Play-Downs en division 1 nationale messieurs débutent aussi le samedi à 20h15.

Il peut en être décidé autrement par la commission compétente.

Les matches des deux dernières journées du championnat normal en division 2 nationale messieurs débutent le samedi à 18h00.

Les matches de la dernière journée du premier tour des Play-Offs et des Play-Downs en division 2 nationale messieurs débutent aussi le samedi à 18h00.

Il peut en être décidé autrement par la commission compétente.

Dans le cas où un dimanche est suivi par un jour férié, les heures du samedi sont d'application. Dans tous les autres cas, lorsqu'un jour de congé tombe un dimanche, les heures du dimanche restent d'application.

Si les matches sont fixés en semaine en application du point A., ils doivent avoir lieu soit le mardi soit le mercredi soit le jeudi et débuter entre 19h30 et 21h00.

Toutefois, lorsque le club visiteur doit effectuer un déplacement supérieur à 60 km, le match doit débuter entre 20h30 et 21h00.

**Le début des matches de compétition ligue est fixé :**

- le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 21h00
- le dimanche entre 14h00 et 20h00

## *I comme*

### **Intempéries**

Lorsque le bureau du CEP/CA décide la remise générale ou partielle de rencontres, la nouvelle sera transmise via les sites web des ligues. Le chef-arbitre et les responsables des désignations d'arbitres seront prévenus. Les clubs et les arbitres sont priés d'être attentifs à ces informations.

## *M comme*

### **Mini-Handball**

L'affiliation mini-handball est de 5 €.

### **Mise en demeure**

Le club qui n'acquitte pas les sommes dont il est redevable vis-à-vis de sa ligue d'appartenance, de l'autre ligue ou d'un club affilié à une des deux ligues ou à une autre fédération nationale reconnue par l'EHF, est mis en demeure de le faire par le SG. La mise en demeure est communiquée par publication au J.O. et répétée dans le J.O. de l'autre ligue s'il s'agit d'un club évoluant en division nationale.

A ce moment, la dette s'accroît automatiquement d'une amende supplémentaire de 25 €. Si, maximum 8 jours après la publication de la mise en demeure, le club ne paye pas sa dette, toutes les rencontres officielles de toutes divisions ou catégories disputées par ce club sont considérées comme perdues par forfait, avec perte des points et amende et ce, jusqu'au week-end qui suit la date à laquelle le paiement est enregistré sur le compte de la ligue.

### **Montées et descentes**

**La BENE League** : est jouée par les 4 équipes belges qui se sont qualifiées à l'issue de la saison précédente.

Elles disputent une compétition régulière suivant la réglementation de la BENE League (14 rencontres et Final 4 avant le 1<sup>er</sup> mars).

A l'issue de la BENE League, ces 4 équipes disputent, avec les 2 premières équipes de première nationale messieurs à l'issue de la compétition régulière et sous la tutelle de l'U.R.B.H., les play-offs pour l'attribution du titre de champion de Belgique.

#### A partir de la saison 2016/2017 :

La BENE League est jouée par les 6 équipes belges qui se sont qualifiées à l'issue de la saison précédente.

Elles disputent une compétition régulière suivant la réglementation de la BENE League (22 rencontres et Final 4).

A l'issue de la BENE League, les 4 premières équipes belges disputent les play-offs pour l'attribution du titre de champion de Belgique alors que les 5èmes et 6èmes disputent des play-offs avec les deux premières équipes de première nationale messieurs à l'issue de la compétition régulière sous la tutelle de l'U.R.B.H. pour l'attribution des deux places restantes pour la BENE League de la saison suivante.

### **D1 nationale messieurs**

Une division 1 nationale messieurs avec 8 équipes composée des 2 derniers du classement des play-offs de la D1 nationale messieurs de la saison précédente et des 6 premières équipes classées à l'issue des barrages de la D1 nationale messieurs à l'issue de la saison précédente.

A l'issue de la compétition régulière, les 2 premières équipes classées participent en plus, avec les 4 équipes belges provenant de la Bene League, à une compétition play-offs jouée conformément aux dispositions de l'article 641 C des règlements URBH et les 6 dernières équipes participent à des barrages, avec les deux premières équipes de la division 2 nationale messieurs à l'issue des championnats réguliers, conformément aux dispositions de l'article 641 C des règlements URBH.

Pour la détermination des 2 équipes qui disputent les play-offs avec les 4 équipes provenant de la Bene League, les résultats des rencontres jouées contre l'équipe d'un club qui aligne également une autre équipe en Bene League ne sont pas pris en compte.

Pour les barrages, par contre, ces résultats sont pris en compte.

Les deux dernières équipes classées à l'issue des barrages descendent en division 2 nationale messieurs.

#### A partir de la saison 2016/2017 :

Une division 1 Nationale messieurs avec 6 équipes composée des 6 premières équipes classées à l'issue des barrages de la division 1 nationale messieurs à la fin de la saison 2015/2016.

A l'issue de la compétition régulière disputée en double aller/retour (20 rencontres), les 2 premières équipes classées participent en plus à des play-offs avec les 5èmes et 6èmes de la BENE League pour l'attribution des deux places restantes pour la BENE League de la saison suivante conformément aux dispositions de l'article 641 C des règlements URBH.

Pour la détermination des 2 équipes qui disputent les play-offs avec les 2 équipes provenant de la BENE League, les résultats des rencontres jouées contre l'équipe d'un club qui aligne également une autre équipe en BENE League ne sont pas pris en compte.

Pour les play-downs, par contre, ces résultats sont pris en compte.

Les 4 dernières équipes participent à une compétition play-down (6 rencontres) pour déterminer l'équipe qui descendra en division 2 nationale messieurs.

### **D2 nationale messieurs**

A l'issue de la compétition régulière, les 2 premières équipes classées participent en plus à une compétition « barrage » avec les 6 dernières équipes de la division 1 nationale messieurs conformément aux dispositions de l'article 641 C des règlements URBH.

Les 6 dernières équipes disputent des play-downs conformément aux dispositions de l'article 641 C URBH pour déterminer les 2 équipes qui descendent directement dans la première division de leur ligue.

Les équipes classées première de la 1<sup>ère</sup> division de la VHV et de la LFH montent en division 2 nationale messieurs.

#### A partir de la saison 2016/2017 :

Une division 2 Nationale messieurs avec 8 équipes composée des 2 dernières équipes des barrages de D1 nationale messieurs de la saison précédente, des 4 premières équipes à l'issue des play-downs de division 2 nationale messieurs et des équipes classées première de la 1<sup>ère</sup> division de la VHV et de la LFH.

Ces équipes disputent une compétition régulière en double aller/retour (28 rencontres) à l'issue de laquelle la première équipe classée monte en division 1 nationale messieurs et les deux dernières descendent directement dans la première division de leur ligue.

### **D1 nationale dames**

Le championnat de division 1 nationale dames est disputé par 8 équipes.

A l'issue du championnat régulier, les 4 premières équipes classées participent en plus à une compétition play-offs conformément aux dispositions de l'article 641 C des règlements URBH et les 4 dernières équipes classées disputent des plays downs conformément à l'article 641 C des règlements URBH qui déterminent l'équipe qui descend en division 2 nationale dames.

### **D2 nationale dames**

La division 2 nationale dames est composée de 12 équipes qui disputent un championnat classique de 22 journées à l'issue duquel la première équipe classée monte en division 1 nationale dames et les deux dernières descendent directement dans la première division de leur ligue.

### **D1 LFH messieurs**

A l'issue des championnats réguliers, les 4 premières équipes classées participent en plus à une compétition play-offs jouée conformément aux dispositions de l'article 641 C et les 6 dernières équipes participent à des play-downs conformément aux dispositions de l'article 641 C qui détermine les 2 équipes qui descendent en promotion(s).

Le premier classé à l'issue des play-offs montent en division 2 nationale messieurs. En fonction du classement final des play-downs de division 2 nationale messieurs, il peut y avoir des descendants supplémentaires en promotion(s).

## *O comme*

### **Officiel de table**

Les conditions requises pour être officiel de table sont :

- être affilié à une des deux ligues ;
- avoir atteint l'âge de 18 ans (16 ans en LFH) accomplis ;
- avoir satisfait aux épreuves de compétence définies par la CPA.

## *P comme*

### **Passeport Hand**

L'animateur sportif de la LFH est amené à initier un grand nombre de jeunes enfants via différents réseaux (mon club-mon école, pds, accord fédérations sportives scolaires, stages clubs ...). Durant l'année 2013, par exemple, plus de 9.000 enfants ont été concernés.

Lors de chaque initiation, un feuillet reprenant les différents clubs environnants est remis à chaque enfant en espérant l'attirer dans un de ceux-ci.

Afin notamment de mesurer l'impact de nos initiations et d'attirer de nouveaux adhérents vers nos clubs, notre animateur sportif remettra dorénavant à chacun d'entre eux un « **passeport hand** » en les invitant à se rendre dans le club le plus proche de son domicile.

Le "passeport hand" donne droit à :

- 3 entraînements **gratuits** dans un club de la LFH (couverts par l'assurance de la fédération).
- La première année d'affiliation facturée à **50 %** par la L.F.H. au club concerné ; celui-ci pouvant ainsi répercuter cette « ristourne » sur le coût de l'affiliation de la première saison.

Lors de l'affiliation du joueur, le « **passeport hand** » est joint à la licence afin que le service comptable de la LFH puisse tenir compte de la réduction sur l'affiliation

## *R comme*

### **Remise(s) de match(es)**

Le club recevant une demande de modification de match sous pli recommandé est prié d'y répondre dans les huit jours. Le défaut de réponse sera considéré comme accord tacite.

## *S comme*

### **Sanction**

En principe, les sanctions (suspensions) ne deviennent exécutoires que 72 heures après notification. C'est-à-dire que pour être exécutoire à partir du samedi, la notification doit porter le cachet postal du mercredi.

### **Carte rouge dans la dernière minute suivant les règles de jeu de l'IHF 8.10.c et 8.10.d.**

Une disqualification sur base des règles de jeu de l'IHF 8.10c. et 8.10.d. est suivie automatiquement par une suspension pour la journée de compétition officielle (pour laquelle le joueur en question était qualifié) qui suit, sans tenir compte de la sanction qui pourrait être décidée ultérieurement par les instances compétentes en fonction de la gravité des faits. La disqualification sur base des règles de jeu de l'IHF 8.10c. et 8.10.d est mentionnée sur la feuille de match suivant la dénomination DRA. La journée de suspension qui a déjà été automatiquement infligée peut, le cas échéant, être déduite de la sanction décidée ultérieurement. Une carte rouge qui est renseignée sur la feuille de match comme ayant été attribuée suivant la dénomination DRA n'est pas prise en considération pour le décompte prévu à l'article 131 M.1.A.

## *T comme*

### **Transfert**

Le transfert d'un membre d'un club vers un autre est obligatoirement libre de toute prime de transfert, quelle qu'en soit sa nature.

Une indemnité de formation tenant compte de la durée de la formation sera réclamée au club bénéficiaire et le montant de cette indemnité de formation sera rétrocédé intégralement au club formateur d'origine.

## *V comme*

### **Visite médicale**

1. Tout affilié à la L.F.H. détenteur d'une licence joueur et tout arbitre doit satisfaire à l'obligation de la visite médicale quel que soit son âge.
2. L'emploi du certificat médical d'aptitude fourni par la LFH (volet A et B) est obligatoire.
3. Toute licence concernant un nouvel affilié, adressée à la L.F.H. doit être accompagnée du volet A du certificat médical ; le volet B sera conservé par le club et accompagnera la licence.
4. L'examen médical doit avoir lieu entre le 1er avril précédant le début du championnat et la première rencontre officielle (championnat ou Coupe de Belgique) à laquelle l'intéressé participera.
5. Les certificats médicaux d'aptitude sont à faire parvenir au S.G. de la L.F.H. sous pli recommandé. Cet envoi reprendra aussi la liste nominative de ces certificats. Un joueur est qualifié à la date du cachet postal figurant sur le récépissé de l'envoi recommandé.
6. Tout affilié visé au point 1 n'ayant pas satisfait aux obligations des points 3, 4 et 5 sera considéré comme joueur non-qualifié (amende mais pas de forfait ni perte de points).

En ce qui concerne les équipes participant à des compétitions nationales (championnat, Coupe de Belgique, finales des Jeunes), la sanction de joueur non qualifié est remplacée par une amende fixée annuellement en début de saison par le Conseil d'Administration.



## Calendriers

### D1 LFH Dames

United Brussels HC = équipe 1 ≠ R

H.Villers 59 - Renaissance Montegnée R = samedi 19.09.15 à 18h30 ≠ 23.01.16

Renaissance Montegnée R - H.Villers 59 = samedi 23.01.16 à 18h45 ≠ 19.09.15

RHC VOO Grâce Hollogne - HC Bressoux R = dimanche 08.11.15 à 16h00 ≠ 12.12.15

---

### Commission Paritaire du Championnat Promotion Brabant/Hainaut

United Bxll évoluera en équipe R

Mouscron - BEHS prévu le samedi 10/10 se jouera le dimanche 1/11 à 17h00

---

### Commission Paritaire des Championnats Jeunes Brabant/Hainaut

#### **Poussins**

M/s/M évoluera en M/s/M R

Kraainem - Ciney R prévu le dimanche 18/10 se jouera à 10h30 à Evere (Salle Fr. Guillaume)

Kraainem - Entente Centre prévu le samedi 12/12 se jouera à 15h00

Kraainem - United Bxll prévu le samedi 16/1 se jouera à 15h00

Kraainem - M/s/M R prévu le samedi 19/3 se jouera à 15h00

#### **Préminimes**

Kraainem - Ciney R prévu le dimanche 18/10 se jouera à 11h45 à Evere (Salle Fr. Guillaume)

Kraainem - United Bxll prévu le samedi 16/1 se jouera à 16h00

Kraainem - M/s/M prévu le samedi 19/3 se jouera à 16h00

Kraainem - Waterloo prévu le dimanche 17/4 se jouera à 13h30

#### **Minimes**

Kraainem - Entente Centre prévu le samedi 12/12 se jouera à 16h00

Kraainem - United Bxll prévu le samedi 16/1 se jouera à 17h15

Kraainem - Waterloo prévu le samedi 5/3 se jouera à 17h15

Kraainem - M/s/M prévu le samedi 19/3 se jouera à 17h15

#### **Cadets**

Kraainem - Entente Centre prévu le samedi 12/12 se jouera à 17h15

Kraainem - United Bxll prévu le samedi 16/1 se jouera à 18h00

Kraainem - Waterloo prévu le dimanche 24/1 se jouera à 13h30

Kraainem - HBCCR prévu le dimanche 30/1 se jouera à 13h30

Kraainem - M/s/M prévu le samedi 19/3 se jouera à 18h30

United Bxll - HBCCR prévu le samedi 12/12 se jouera le samedi 16/4 à 14h30 (Kinétix)

---

### Commission Provinciale Liégeoise des Championnats - Evolution des calendriers au 06.09.2015

#### **Promotion**

Voo RHC Grâce-Hollogne devient Voo RHC Grâce-Hollogne/R

P020 HC Malmedy - HC Eynatten-Raeren/R = Ma.26.01.2016 à 21:00 h <> Di.31.01.2016

P173 HC Eynatten-Raeren/R - HC Malmedy = Di.27.09.2015 à 19:00 h <> Sa.26.09.2015

#### **G16 Minimes (Premier tour)**

C112 HC Visé BM - Ren. Montegnée = Sa.07.11.2015 à 14:00 h <> Sa.30.01.2016

C096 HC Eynatten-Raeren - HC Verviers = Je.07.01.2016 à 18:00 h <> 17:30 h.

C046 Ren. Montegnée - HC Visé BM = Di.31.01.2016 à 16:15 h <> Sa.07.11.2015

## Tournois, stages, matches amicaux 2015

### Autorisations

03.09 20h15 Dames HC Sprimont - Espoirs HB Sint Truiden

08.09 19h30 HC Eynatten Raeren - HC Visé BM 2

12.09 18h00 Dames HC Sprimont - Sélection provinciale Liège

## Clubs en formation

### 1028 HANDBALL CLUB EREZEE

**Dirigeant responsable** : Denis CREVECOEUR (0472 74 68 23 - denis.crevecoeur@hotmail.com)

**Lieu de l'activité** : Centre Sportif Erezée - Avenue des Nations Unies, 10 A - 6997 Erezée

## Infos clubs, commissions

- **Nouvelle adresse E.mail de Albert BASTIN** : albert.bastin@skynet.be
- **Bernd PIEL est absent jusqu'au 15 septembre 2015 inclus.**
- **Le secrétariat du HC PERWEZ est assuré par Nathalie PEETERS jusqu'au 13 septembre 2015 inclus** (0479 61 26 95 - np13@skynet.be)
- **Sandrine WATHIEU est la nouvelle trésorière de la RENAISSANCE MONTEGNEE**  
Grand Route, 104 - 4347 Voroux-Goreux (0494 45 69 87)
- **Le HB SINT-TRUIDEN communique que l'accès routier qui passe derrière le Sporthal Jodenstraat est actuellement fermé pour cause de travaux.** Si vous utilisez un GPS, il faut encoder « Europaplein » où il est possible de se parquer. Rejoindre alors le hall à pied (100 m).

## Joueurs / non-joueurs démissionnés par leur club

**Brussels HC** : Juin Anthéa(165114), Rauchs Elisabeth(165016), Rotsaert Astrida(56997), Ruje Paula(165115).  
**HC Eynatten-Raeren** : Bergmann Marie(63043), Bruders Aaron(Mini), Täubrich Moritz(Mini), Wendorff Maya(64238).  
**HC Herstal-Trooz** : Casini Jean-Marc(34462).  
**HC Malmedy** : Blaise Maxime(64705), Bodeux Maxime(165051), Cornet Coline(64706), Cravatte Simon(64874), Detourbe Vincent(64763), Frada Sylvie(62589), Goffinet Grégory(54785), Leboutte Jocelyn(62674), Lecoq Marie-Laure (64898), Marbaisse Fanny(64297), Mariette Gauthier(61142), Mausen Sophie(64899), Mertens Léa(64347), Reyniers Sarah(63105), Stefanowicz Michel(52946), Weidisch Frédéric(33115), Weidisch Victoria(64349).  
**HC Sprimont** : Dubuc Jean-Michel(27750), Houart Maxime(61061), Maes Vincent(61697), Onorato Etienne(56397).  
**HC Verviers** : Daco Thomas(62330), Gilon Sélim(165024), Outmanns Bernard(57163), Saintviteux François(63037).

## Mini-Handball

### Affiliations

**HC Amay** : Pirotte Cornely.

**KTSV Eupen** : Brüll Lily, Brüll Timothée, Georges Martin, Münch David, Stadler Jenna.

**HC Eynatten-Raeren** : Grassmann Léa, Thevissen Nina.

**HC Sprimont** : Meale Romain.

- ✚ **1<sup>ère</sup> réunion de la saison 2015/2016 le vendredi 25 septembre 2015 à 20h00 au H.O. de Visé** (salle de réception).  
Il est demandé aux responsables des sections de clubs de prévoir 3 dates de tournois (voire 4 si possible).  
Les ballons offerts par le C.P.L. seront distribués.  
Christophe Beckers attend vos questions et vos idées : [christophe\\_becks@hotmail.com](mailto:christophe_becks@hotmail.com)

## Officiels de table

### Recyclage en Brabant/Hainaut

**Le vendredi 2 octobre 2015 de 19h30 à 21h30 à la Salle Omnisports de Tubize** (Allée des Sports, 1 - 1480 Tubize)

## Arbitrage

- **Le prochain recyclage pour les arbitres Brabant-Hainaut aura lieu le samedi 12 septembre de 9h30 à 12h30 au Blocry à Louvain-la-Neuve et sera animé par Freddy Rothkranz (ex arbitre international).**  
René Bura invite cordialement les entraîneurs de toutes les équipes du Brabant-Hainaut à participer à cette réunion.

## Amendes

### L.F.H. : week-end 29/30.08.15

ROC Flémalle - RHC VOO Grâce Hologne : erreur n° de licence Marck Robert (32680 ≠ 32687).